

DEPARTEMENT
du
TARN

ARRONDISSEMENT
de
CASTRES

CANTON
de
MAZAMET

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 06 Juillet 2020

L'AN deux mille vingt, le **six** du mois de **juillet** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 30 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

Présents :

MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Chantal GLORIES, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Josiane CASTRO, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Mahmoud NOUI, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

Procurations :

Philippe COLOMBANI à Marc MONTAGNE
Philippe PAILHE à Jérôme PUJOL
Françoise MIALHE à Leila ROUDEZ

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : 29	Lors de la séance :		
	Présents : 26	Procurations : 3	Absents : 0
OBJET : Remise exceptionnelle pour les abonnés aux cours d'aquagym 2019/2020 sur leur abonnement 2020/2021 - Régie Piscine			Date d'affichage : 08 juillet 2020

Considérant que les abonnés des leçons d'aquagym payent leur inscription en Septembre pour la durée d'une année scolaire complète,

Considérant que le 16 mars 2020, la crise sanitaire a nécessité la fermeture de la piscine municipale et l'arrêt immédiat de toutes ses activités,

Considérant que les abonnés aux leçons d'aquagym n'ont pas bénéficié de l'ensemble des cours qui étaient prévus jusqu'à la fin de l'année scolaire,

Cet exposé entendu, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer une remise exceptionnelle de 10 euros, aux abonnés des leçons d'aquagym 2019/2020 qui souhaiteraient reprendre un abonnement pour la période 2020/2021. Cette remise exceptionnelle s'appliquerait sur le tarif des abonnements en vigueur sur présentation d'un justificatif d'abonnement 2019/2020.

N° 2020/065

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 081-218100212-20200706-CM2020_065-DE

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 30 Juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l'instauration d'une remise exceptionnelle de 10 €, aux abonnés des leçons d'aquagym 2019//2020 qui souhaiteraient reprendre un abonnement pour la période 2020/2021.

Pour Extrait conforme,
Le Maire,
Fabrice CABRAL.

Acte ayant acquis caractère
exécutoire à la date du
AUSSILLON, le
Le Maire,
Fabrice CABRAL.

